



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

**N° Spécial**

**02 Décembre 2020**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIEA du 02 Décembre 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT</b>	<b>Page</b>
DRIEA N° 2020-0997	01.12.2020	Arrêté prorogeant et modifiant l'arrêté n°2020-0239 du 25 mars 2020 et portant modifications des conditions de circulation sur la RD914 à Nanterre, pour des travaux de mise à double sens de circulation du boulevard de la Défense.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE  
L'AMENAGEMENT

**Arrêté DRIEA-n°2020-0997**

**Prorogeant et modifiant l'arrêté n°2020-0239 du 25 mars 2020 et portant modifications  
des conditions de circulation sur la RD914 à Nanterre, pour des travaux de mise  
à double sens de circulation du boulevard de la Défense.**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1, L.2521-2,  
et L.2215-1 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le code de la route, notamment son article L. 411-5, L.110-03, R.411-8-1;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de la voirie routière, notamment les articles L.115-1 et R.152-1 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à  
l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande  
circulation;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur. Laurent HOTTIAUX en  
qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes  
et des autoroutes,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977 et ses annexes

**Vu** l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de madame Emmanuelle GAY en  
qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement  
d'Île-de-France,

**Vu** l'arrêté PCI n°2020-92 du 24 août 2020, du préfet des Hauts-de-Seine portant délégation  
de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de  
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, en matière administrative ;

**Vu** la décision DRIEA-IDF n°2020-0906 du 04 novembre 2020 de la directrice régionale et  
interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant  
subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la note du 5 décembre 2019 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantier" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

**Vu** la demande formulée le 16 novembre 2020 par le conseil départemental des Hauts-de-seine / DV / SMOE / UMOE1 ;

**Vu** l'avis de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 23 novembre 2020 ;

**Vu** l'avis du service voirie du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 16 novembre 2020 ;

**Vu** l'avis de la marie de Nanterre du 25 novembre 2020 ;

**Considérant** que la RD914, à Nanterre, est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

**Considérant** que les travaux de mise en double sens de circulation sur le boulevard de la Défense nécessitent de prendre des mesures de restriction de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents appelés à intervenir ;

**Considérant** la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé des travaux ;

**Sur proposition** de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

**L'arrêté DRIEA IDF n° 2020-0239** du 25 mars 2020 valide jusqu'au 31 décembre 2020 **est prorogé jusqu'au 31 décembre 2021**, en raison du changement de responsable du chantier de la société « COLAS »,

Les coordonnées inscrites à l'article 2 de l'arrêté DRIEA IDF n°2020-0239 sont comme suit :

Le chantier s'effectuera sous le contrôle de :

- monsieur Le Dantec de la société « COLAS »

téléphone : 01 46 85 29 29 »

Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

## **Article 2**

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts-de-Seine, adressé à la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, 21/23 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif des Hauts-de-Seine.

## **Article 3**

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;

Le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Le maire de Nanterre ;

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au directeur du SAMU.

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Pour le préfet et par subdélégation,  
La cheffe du bureau circulation routière

Christèle COIFFARD

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>